



ARRETE Portant permis de stationnement A Jugon-les-Lacs

Le Maire de Jugon-les-Lacs,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et suivants ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment l'article L. 113-2 ;

Vu le Code de la route, et notamment les articles L. 411-1 et suivants ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code pénal, et notamment les articles R. 644-2 et R. 644-2-1 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 modifié ;

Vu l'arrêté municipal n°2024T0610 du 13 juin 2024 ;

CONSIDERANT la demande de Monsieur SIMON Yoann, de l'association « Comité des Fêtes de Saint-Igneuc » ;

CONSIDERANT que pour permettre à l'association « Comité des Fêtes de Saint-Igneuc » de retransmettre la finale de l'Euro 2024 sur écran, il est nécessaire de lui accorder un permis de stationnement du dimanche 14 juillet 2024 à 17h00 au lundi 15 juillet 2024 à 0h00 Place de la Poste à Jugon-les-Lacs ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Du dimanche 14 juillet 2024 à 17h00 au lundi 15 juillet 2024 à 0h00 il est accordé à l'association « Comité des Fêtes de Saint-Igneuc » un permis de stationnement Place de la Poste (dans le coin du Foyer rural, côté Poste) à Jugon-les-Lacs.

ARTICLE 2 : Le stationnement de tous les véhicules est **interdit** Place de la Poste, conformément à l'arrêté municipal n°2024T0610 du 13 juin 2024.

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation de type réglementaire sont mis en place par l'association en accord avec les services techniques municipaux.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice générale des services de la mairie, Madame l'Adjudante-Cheffe, Commandant de la Brigade de gendarmerie de Jugon-les-Lacs, et Monsieur le responsable des services techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Jugon-les-Lacs

Le 11 juillet 2024

Par délégation,

L'Adjoint au Maire

Jean-Charles ORVEILLON

